



Communiqué de presse

La Grande Loge Féminine De France déclare inacceptable l'annulation d'un mariage par le Tribunal de Grande Instance de Lille pour cause de mensonge à propos de la virginité de la jeune femme.

Il est tout à fait aberrant qu'aujourd'hui, en France, certaines dispositions du Code Civil conduisent, par l'interprétation qui en est faite, à une régression des droits des femmes.

Veut-on légaliser la reconstruction de l'hymen pour arriver vierge au mariage ?

Cette décision est une atteinte intolérable à la dignité des femmes et constitue une violation des droits fondamentaux.

La Grande Loge Féminine de France, scandalisée et consternée, demande un rendez-vous à Madame la Garde des Sceaux pour lui faire part de son indignation.

Paris, le 31 mai 2008